

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 487-2022

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE:

Le règlement numéro 487-2022 relativement aux règles de contrôle et de suivi budgétaire de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 26 septembre 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 26^e jour de septembre deux mille vingt-deux.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 26 septembre 2022 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 septembre 2022.

Signature